

*Quand tu regarderas le ciel la nuit,
puisque j'habiterai dans l'une de ces étoiles,
puisque je rirai dans l'une d'elles,
alors ce sera pour toi comme si riaient toutes les étoiles.*
Antoine de Saint-Exupéry

La famille et les amis de

Madame Jacqueline COLLET

ont la grande tristesse de faire part de son décès le 18 février 2020.

Un adieu lui sera rendu au Temple de Commugny, le mardi 25 février 2020,
à 15 heures.

En lieu et place de fleurs, un don peut être fait à la Fondation Equi-Page,
c/o Borel & Barbey, Avocats, Rue Jargonant 2 à 1207 Genève.

IBAN: CH67 8018 8000 09473982 5 ou CCP 12-6616-4.

Cet avis tient lieu de faire-part.